

CAME Foundation Board – Member-at-Large – Duties and Responsibilities

The CAME Foundation Member-at-Large serves an Officer with voting privileges on the CAME Foundation Board and is elected for a two (2)-year term and shall be eligible for re-election for one (1) additional term of two (2) years and as such, carries out the responsibilities of a member of the CAME Foundation Board as outlined in the CAME By-Laws.

The CAME Foundation Member-at-Large participates in teleconferences of the CAME Foundation Board The CAME Foundation Board meets by teleconference every two months; a face-to-face meeting is held annually in conjunction with the Canadian Conference on Medical Education (CCME).

The CAME Member-at-Large acts as a representative for the general membership and conducts projects and accepts duties as assigned by the Chair of the Board and the Board of Directors.



Conseil de la Fondation de l'ACÉM – Conseiller / conseillère – Tâches et responsabilités

Le conseiller ou la conseillère de la Fondation de l'ACÉM est un membre avec droit de vote du Conseil de la Fondation de l'ACÉM. Il ou elle est élu pour un mandat de deux (2) ans et peut être réélu pour un (1) mandat supplémentaire de deux (2) ans. À ce titre, il ou elle s'acquitte des responsabilités d'un membre du Conseil de la Fondation de l'ACÉM, comme il est stipulé dans les règlements administratifs de l'ACÉM.

Le conseiller ou la conseillère de la Fondation de l'ACÉM participe aux téléconférences du Conseil de la Fondation de l'ACÉM. Les membres du Conseil de la Fondation de l'ACÉM se réunissent tous les deux mois par téléconférence. Ils se rencontrent en personne une fois l'an dans le cadre de la Conférence canadienne sur l'éducation médicale (CCEM).

Le conseiller ou la conseillère de l'ACÉM représente les intérêts des membres. Il ou elle dirige des projets et accepte les tâches qui lui sont confiées par le président du Conseil et par le Conseil d'administration.